

Art-thérapeute

RNCP38497 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	330v
Formacode(s)	14426
Code(s) ROME	K1104
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	21/12/2023
Date d'échéance	21/12/2026

Certificateur(s)

ASS REGIONALE ART THERAPIE NORD PDC · SIRET : 40750951200056

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le métier d'art-thérapeute est aujourd'hui reconnu comme une pratique professionnelle à part entière dans le domaine paramédical. En utilisant l'art comme moyen d'expression, l'art-thérapeute aide les individus à explorer leurs émotions, à développer leur créativité et à favoriser leur évolution.

Selon le Syndicat des Arts-Thérapeutes (SFAT) l'art-thérapie concerne tous les âges : nourrissons, enfants, adolescents, adultes, personnes âgées. Elle s'adresse aux : personnes en difficulté/rupture sociale, personnes souffrant de troubles psychiatriques (dépression, addictions, pathologies psychiatriques), personnes souffrant de handicap mental et /ou moteur, personnes souffrant de difficultés psychologiques et relationnelles (névroses, troubles du comportement, traumatismes, deuils), personnes atteintes de maladies somatiques (cancers, sclérose en plaque, accidents cardiaques ou cérébro-vasculaires), personnes en situation de détention, personnes victimes de violences (parentales, conjugales, culturelles associées à un état de guerre).

L'objectif de la certification est d'attester de compétences en art-thérapie pluriexpressionnelle : intégrant plusieurs arts au sein d'un accompagnement.

ACTIVITÉS VISÉES

Préparation d'accompagnements en art-thérapie, individuel ou collectif

Élaboration de projets d'accompagnements individuels ou collectifs, en art-thérapie

Elaboration du cadre de réalisation de séances d'art-thérapie pluriexpressionnelle au sein d'une structure d'accueil

Réalisation de séances d'art-thérapie pluriexpressionnelle

Restitution et évaluation de séances d'art-thérapie pluriexpressionnelle

Maintien de son expertise d'art-thérapeute

Création et lancement d'une activité d'art-thérapie

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Identifier les besoins d'une personne ou d'un groupe de personnes pour lesquelles une équipe éducative, socio-éducative ou de soins, demande un accompagnement en art-thérapie, en analysant le contexte d'intervention et les recommandations de cette équipe, afin d'envisager une première approche de l'accompagnement à proposer et d'en mesurer les enjeux.

Réaliser un entretien permettant de recueillir la demande d'un futur bénéficiaire et d'analyser ses attentes, besoins et motivations, notamment en cas d'accompagnement socio-éducatif, de handicap, ou plus généralement d'atteinte du fonctionnement psychocorporel, afin de construire un accompagnement adapté en art-thérapie.

Présenter la méthode et le cadre d'un accompagnement en art-thérapie, en décrivant le cadre organisationnel des séances, l'approche et les différentes techniques, afin de permettre au bénéficiaire de se représenter l'art-thérapie et la pluralité des modes d'expression utilisés.

Mettre en œuvre une séquence de découverte de plusieurs médiations artistiques utilisées en art-thérapie pluriexpressionnelle, afin de repérer les sensibilités du bénéficiaire à des types d'expression artistique et de déterminer ce qui pourra lui convenir.

Réaliser le compte-rendu du bilan expressionnel d'un bénéficiaire, en rassemblant les indications initiales de l'équipe pluridisciplinaire demandeuse, les observations et analyses des étapes de découverte des attentes, besoins, motivations et attraits pour les médias proposés, afin de préparer sa prise en charge et notamment de présélectionner les médias adaptés.

Proposer des objectifs et une stratégie de départ à un bénéficiaire d'art-thérapie, afin d'établir un projet individualisé d'accompagnement, à partir d'un bilan expressionnel réalisé préalablement.

Créer des dispositifs de séances d'art thérapie pluriexpressionnelle, associant différents médias artistiques, selon les besoins, attirances et rejets des personnes, pour que les ressources spécifiques de chaque média choisi et leur complémentarité stimulent un processus de créativité du/des bénéficiaire.

Définir le cadre d'un accompagnement en art thérapie (individuel ou en groupe, rythme, durée des séances, planning, mise en place de cycles), en l'adaptant aux possibilités de chaque bénéficiaire, et en collaborant avec l'équipe pluridisciplinaire de la structure d'accueil, afin d'organiser son action de façon adaptée au parcours de soins ou au programme socio-éducatif global de chaque personne.

Formaliser un engagement réciproque oral et/ou écrit avec le bénéficiaire d'un accompagnement en art-thérapie, concernant les règles de fonctionnement des séances et le cycle de celles-ci, afin de mobiliser l'investissement de la personne et la rendre actrice du projet.

Travailler de façon collaborative au sein d'une équipe pluridisciplinaire, afin d'optimiser l'échange réciproque d'informations écrites et orales, de coordonner son intervention en art-thérapie, de valider collégialement les décisions et de témoigner des bénéfices observés.

Organiser les conditions d'accueil et d'installation de séances d'art-thérapie, en mobilisant si nécessaire des ressources humaines pour l'encadrement des bénéficiaires, afin d'en permettre le bon déroulement et la prévention adaptée en termes d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité.

Définir les thèmes de séances d'art-thérapie, en lien avec la problématique de bénéficiaires et les objectifs déterminés dans la phase de bilans expressionnels, à partir de diverses sources d'inspiration, pour stimuler et déployer la créativité des bénéficiaires, les éloigner de leurs préoccupations, et favoriser leur autonomisation.

Concevoir des dispositifs d'art-thérapie pluriexpressionnelle en respectant ses modalités spécifiques (étapes, consignes, protocole), et en utilisant plusieurs techniques artistiques, afin de réactiver, de restaurer ou de maintenir les fonctions de communication verbale ou non verbale relevant du champ d'intervention de l'art-thérapie, chez les personnes accompagnées.

Mener une séance d'art-thérapie pluriexpressionnelle, en ajustant si nécessaire le cadre, le contenu, les supports et outils de celles-ci, selon les aléas et en particulier selon les capacités des bénéficiaires (notamment lorsque ceux-ci sont en situation de handicap, de souffrance ou d'invalidité), afin d'atteindre les objectifs de chaque séance.

Formaliser un processus d'évaluation par la création et l'utilisation, à chaque séance d'art-thérapie, d'une grille d'observation établie sur la base d'objectifs individualisés, dans le but d'évaluer la progression pour le bénéficiaire et d'ajuster ou d'adapter la prise en charge de celui-ci.

Réaliser le bilan écrit de chaque séance d'art-thérapie menée, en comparant le déroulement prévu et la mise en œuvre effective, afin d'en analyser les raisons, de faire un travail réflexif sur ses pratiques, et d'affiner la réponse aux besoins de la/des bénéficiaires.

Rédiger des notes d'évolution à l'intention d'équipes pluridisciplinaires de soins et/ou d'accompagnement, en synthétisant les bilans intermédiaires, afin de compléter les dossiers de parcours de chaque bénéficiaire et d'apporter des informations concernant les bénéfices observés, à partir des objectifs initiaux d'accompagnement en art-thérapie.

Réaliser une veille des évolutions et tendances de l'art-thérapie, et parallèlement, des domaines artistiques employés, pour créer de nouveaux projets de séances et développer son expertise professionnelle.

Développer ses compétences et son expertise, au moyen d'actions de formation et de professionnalisation, afin de maintenir son employabilité, en portant une attention particulière aux ressources et médias adaptés aux personnes en situation de handicap, d'invalidité, ou de souffrance.

Analyser ses pratiques au travers d'échanges et d'actions menés entre pairs, voire de supervisions d'homologues, afin de faire évoluer sa pratique professionnelle.

Analyser les besoins du marché de l'art-thérapie sur lequel on souhaite se positionner, afin de structurer son projet

d'implantation et/ou de candidatures.

Définir les étapes des différentes phases de création et de lancement d'une activité d'art-thérapeute et/ou d'une insertion professionnelle dans ce métier, afin d'organiser sa démarche de création et/ou de recherche d'emploi.

Elaborer un business plan simple de sa propre activité d'art-thérapie, à partir des résultats de son analyse des besoins de marché, et des aspects budgétaires et financiers prévisionnels, afin de positionner son activité d'art-thérapie sur son marché, et de constituer un élément de présentation de son projet à des financeurs notamment.

Préciser son projet d'art-thérapie en indiquant le type de public visé, les arts et types de pratiques envisagés, et des publics ciblés, pour présenter son projet professionnel.

Développer sa présence et sa participation active à des réseaux professionnels incluant des institutions et autres professionnels privés et publics faisant partie de l'écosystème de l'art-thérapie, afin de bénéficier d'échanges d'informations utiles à son insertion professionnelle et son maintien dans l'emploi, en tant qu'art-thérapeute.

Elaborer une démarche de commercialisation et de promotion de son activité d'art-thérapeute, en fonction de ses objectifs de développement et/ou de recrutement, afin de se rendre visible par son marché cible et/ou d'employeurs potentiels.

Blocs de compétences

RNCP38497BC01 — Préparation et conception d'accompagnements en art-thérapie pluriexpressionnelle

LISTE DE COMPÉTENCES

Identifier les besoins d'une personne ou d'un groupe de personnes pour lesquelles une équipe éducative, socio-éducative ou de soins, demande un accompagnement en art-thérapie, en analysant le contexte d'intervention et les recommandations de cette équipe, afin d'envisager une première approche de l'accompagnement à proposer et d'en mesurer les enjeux.

Réaliser un entretien permettant de recueillir la demande d'un futur bénéficiaire et d'analyser ses attentes, besoins et motivations, notamment en cas d'accompagnement socio-éducatif, de handicap, ou plus généralement d'atteinte du fonctionnement psychocorporel, afin de construire un accompagnement adapté en art-thérapie.

Présenter la méthode et le cadre d'un accompagnement en art-thérapie, en décrivant le cadre organisationnel des séances, l'approche et les différentes techniques, afin de permettre au bénéficiaire de se représenter l'art-thérapie et la pluralité des modes d'expression utilisés.

Mettre en œuvre une séquence de découverte de plusieurs médiations artistiques utilisées en art-thérapie pluriexpressionnelle, afin de repérer les sensibilités du bénéficiaire à des types d'expression artistique et de déterminer ce qui pourra lui convenir.

Réaliser le compte-rendu du bilan expressionnel d'un bénéficiaire, en rassemblant les indications initiales de l'équipe pluridisciplinaire demandeuse, les observations et analyses des étapes de découverte des attentes, besoins, motivations et attraits pour les médias proposés, afin de préparer sa prise en charge et notamment de présélectionner les médias adaptés.

Proposer des objectifs et une stratégie de départ à un bénéficiaire d'art-thérapie, afin d'établir un projet individualisé d'accompagnement, à partir d'un bilan expressionnel réalisé préalablement.

Créer des dispositifs de séances d'art thérapie pluriexpressionnelle, associant différents médias artistiques, selon les besoins, attirances et rejets des personnes, pour que les ressources spécifiques de chaque média choisi et leur complémentarité stimulent un processus de créativité du/des bénéficiaire(s).

Définir le cadre d'un accompagnement en art thérapie (individuel ou en groupe, rythme, durée des séances, planning, mise en place de cycles), en l'adaptant aux possibilités de chaque bénéficiaire, et en collaborant avec l'équipe pluridisciplinaire de la structure d'accueil, afin d'organiser son action de façon adaptée au parcours de soins ou au programme socio-éducatif global de chaque personne.

Formaliser un engagement réciproque oral et/ou écrit avec le bénéficiaire d'un accompagnement en art-thérapie, concernant les règles de fonctionnement des séances et le cycle de celles-ci, afin de mobiliser l'investissement de la personne et la rendre actrice du projet.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Rapport écrit et soutenance orale portant sur un compte-rendu d'expérience professionnelle intitulé « Préparation et Conception d'un accompagnement en art-thérapie pluriexpressionnelle »

RNCP38497BC02 — Conduite de séances individuelles ou collectives d'art-thérapie pluriexpressionnelle

LISTE DE COMPÉTENCES

Travailler de façon collaborative au sein d'une équipe pluridisciplinaire, afin d'optimiser l'échange réciproque d'informations écrites et orales, de coordonner son intervention en art-thérapie, de valider collégalement les décisions et de témoigner des bénéfices observés.

Organiser les conditions d'accueil et d'installation de séances d'art-thérapie, en mobilisant si nécessaire des ressources humaines pour l'encadrement des bénéficiaires, afin d'en permettre le bon déroulement et la prévention adaptée en termes d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité.

Définir les thèmes de séances d'art-thérapie, en lien avec la problématique de bénéficiaires et les objectifs déterminés dans la phase de bilans expressionnels, à partir de diverses sources d'inspiration, pour stimuler et déployer la créativité des bénéficiaires, les éloigner de leurs préoccupations, et favoriser leur autonomisation.

Concevoir des dispositifs d'art-thérapie pluriexpressionnelle en respectant ses modalités spécifiques (étapes, consignes, protocole), et en utilisant plusieurs techniques artistiques, afin de réactiver, de restaurer ou de maintenir les fonctions de communication verbale ou non verbale relevant du champ d'intervention de l'art-thérapie, chez les personnes accompagnées.

Mener une séance d'art-thérapie pluriexpressionnelle, en ajustant si nécessaire le cadre, le contenu, les supports et outils de celles-ci, selon les aléas et en particulier selon les capacités des bénéficiaires (notamment lorsque ceux-ci sont en situation de handicap, de souffrance ou d'invalidité), afin d'atteindre les objectifs de chaque séance.

Formaliser un processus d'évaluation par la création et l'utilisation, à chaque séance d'art-thérapie, d'une grille d'observation établie sur la base d'objectifs individualisés, dans le but d'évaluer la progression pour le bénéficiaire et d'ajuster ou d'adapter la prise en charge de celui-ci.

Réaliser le bilan écrit de chaque séance d'art-thérapie menée, en comparant le déroulement prévu et la mise en œuvre effective, afin d'en analyser les raisons, de faire un travail réflexif sur ses pratiques, et d'affiner la réponse aux besoins de la/des bénéficiaires.

Rédiger des notes d'évolution à l'intention d'équipes pluridisciplinaires de soins et/ou d'accompagnement, en synthétisant les bilans intermédiaires, afin de compléter les dossiers de parcours de chaque bénéficiaire et d'apporter des informations concernant les bénéfices observés, à partir des objectifs initiaux d'accompagnement en art-thérapie.

Réaliser une veille des évolutions et tendances de l'art-thérapie, et parallèlement, des domaines artistiques employés, pour créer de nouveaux projets de séances et développer son expertise professionnelle.

Développer ses compétences et son expertise, au moyen d'actions de formation et de professionnalisation, afin de maintenir son employabilité, en portant une attention particulière aux ressources et médias adaptés aux personnes en situation de handicap, d'invalidité, ou de souffrance.

Analyser ses pratiques au travers d'échanges et d'actions menés entre pairs, voire de supervisions d'homologues, afin de faire évoluer sa pratique professionnelle.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Rapport écrit et soutenance orale portant sur un compte-rendu d'expérience professionnelle intitulé « Mémoire de prise en charge en art-thérapie pluriexpressionnelle »

RNCP38497BC03 — Développement d'une activité d'art-thérapie

LISTE DE COMPÉTENCES

Analyser les besoins du marché de l'art-thérapie sur lequel on souhaite se positionner, afin de structurer son projet d'implantation et/ou de candidatures.

Définir les étapes des différentes phases de création et de lancement d'une activité d'art-thérapeute et/ou d'une insertion professionnelle dans ce métier, afin d'organiser sa démarche de création et/ou de recherche d'emploi.

Elaborer un business plan simple de sa propre activité d'art-thérapie, à partir des résultats de son analyse des besoins de marché, et des aspects budgétaires et financiers prévisionnels, afin de positionner son activité d'art-thérapie sur son marché, et de constituer un élément de présentation de son projet à des financeurs notamment.

Préciser son projet d'art-thérapie en indiquant le type de public visé, les arts et types de pratiques envisagés, et des publics ciblés, pour présenter son projet professionnel.

Développer sa présence et sa participation active à des réseaux professionnels incluant des institutions et autres professionnels privés et publics faisant partie de l'écosystème de l'art-thérapie, afin de bénéficier d'échanges d'informations utiles à son insertion professionnelle et son maintien dans l'emploi, en tant qu'art-thérapeute.

Elaborer une démarche de commercialisation et de promotion de son activité d'art-thérapeute, en fonction de ses

objectifs de développement et/ou de recrutement, afin de se rendre visible par son marché cible et/ou d'employeurs potentiels.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Rapport écrit et soutenance orale portant sur un livret professionnel, présentant un projet de développement d'une activité d'art-thérapeute.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Selon le SFAT (Syndicat des Arts-Thérapeutes), les art-thérapeutes exercent dans diverses structures (liste indicative mais non exhaustive) : foyers d'accueil, foyers de vie, hôpitaux publics et privés psychiatriques et de soins généraux, maisons de retraite, centres médico-psychologiques (CMP), centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP), centres pénitentiaires, établissements ou services d'aide par le travail (ESAT), Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP), instituts médico-professionnels (IMPRO), instituts médico-éducatifs (IME), établissements médico-pédagogiques (EMP), instituts de rééducation pédagogique (IRP), hôpitaux de jour, écoles publiques, privées ou spécialisées, entreprises, etc.

D'autres instances administratives ont recours aux arts-thérapeutes : ASE (Aide Sociale à l'Enfance), CAF, Services Sociaux, Pôle Emploi, la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), l'Education Nationale.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Art-thérapeute pluriexpressionnel,
Danse-thérapeute,
Dramathérapeute,
Musicothérapeute.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le métier n'est pas règlementé.

Il existe des codes de déontologie :

Le code d'éthique et de déontologie du SFAT (Syndicat des Arts-Thérapeutes) donne un cadre de référence précisant : les obligations envers toute personne prise en charge par l'art-thérapeute et sa production artistique, les obligations envers les autres professionnels collaborant avec lui, les obligations de retour sur sa pratique et de démarche de connaissance de soi, les obligations d'une pratique artistique régulière.

Le code de déontologie de l'EPAT (Ecoles professionnelles d'art-thérapie). Ce groupement professionnel a créé un code de déontologie, que chaque membre s'engage à respecter.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)		Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche	
Salaire médian (mensuel)	2 391 €	
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+5 ou plus (doctorat, master ou équivalent) en sciences humaines et droit (93 % des actifs en emploi)	
Familles professionnelles (FAP)	V3X90 — Psychologues, psychothérapeutes · tension 4/5 (Élevée)	
Projets de recrutement (BMO 2026)	3 785	
Jugés difficiles à recruter	53 %	
Emplois saisonniers	5 %	
Familles professionnelles (FAP)	V3X90 — Psychologues, psychothérapeutes	

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Justifier d'un niveau 5 minimum validé,

Ou, avoir une expérience salariée, bénévole ou personnelle de l'accompagnement de publics en difficulté ou spécifiques, d'au moins 3 ans.

Avoir une pratique artistique actuelle ou investie, dans au moins un champ de l'art.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

La validation de tous les blocs de compétences de la certification est nécessaire en vue de son obtention.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury de certification est composé de 3 personnes externes à l'organisme :

2 professionnels extérieurs à l'organisme certificateur, art-thérapeutes,

1 représentant d'une structure ou institution utilisant l'art-thérapie.

Base légale

Date de décision	21/12/2023
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	21/12/2026
Date de dernière délivrance possible	21/12/2030

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2022	20	0	75 %	—
2021	13	3	90 %	60 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP28182

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.puzzle-art-therapie.com/certification/programme/>

Formation qualifiante | Puzzle : Association Régionale Art Thérapie du Nord-Pas-de-Calais ([puzzle-art-therapie.com](https://www.puzzle-art-therapie.com))

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38497/>

Où se former

Formations référencées	4
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	7 886 € – 19 350 €
Durée	521 – 1280 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	23
Parcours menés à terme	17
Taux d'achèvement	74 %
Période	03/2024 – 07/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	26
Montant total engagé	143 751 €
Coût moyen par dossier	5 529 €
Durée moyenne	544 h
Période	02/2024 – 07/2026
France compétences	46 %
Régions	38 %
OPCO	9 %
Entreprise	6 %
Reste à charge titulaire	2 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.